

Sainte-Croix



* conseil communal

PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 26 octobre 2020**

Présidence :	M. Andreas Zurbrügg
Secrétaire :	Mme Stéphanie Bassi
Scrutateurs :	M. Numa Gueissaz et M. Basile Geiser
Huissière :	Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 18 septembre 2020 pour le

lundi 26 octobre à 20h00
à la salle communale Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Bonnevaux « Audit général et complet de tous les dicastères et services communaux »

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. **No 20-08** Crédit complémentaire pour les phases d'études du projet de réaliser une nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare
7. **No 20-09** Adoption du Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple » à L'Auberson et de son règlement
8. **No 20-10** Arrêté d'imposition pour l'année 2021
9. Interpellations, propositions, questions

M. le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et remercie les services techniques ainsi que HStudio pour l'organisation et la préparation de la salle selon les directives reçues par la Préfecture et présente le plan de protection :

Citation: « Pour la bonne marche de notre séance, je vous rends attentifs à quelques points d'organisation :

Le port du masque est obligatoire pendant toute la séance, à l'exception pour le président au pupitre et pour les intervenants aux micros sur pieds.

- Les rapporteurs viennent lire leur rapport, comme habituellement, au pupitre prévu à cet effet à droite de la rangée ;

- Des micros ont été installés au milieu de la salle pour les interventions des conseillères et conseillers. Il s'agira, lorsque la parole vous est donnée, de vous diriger vers un de ces micros. La régie s'occupe des réglages et je vous demande de ne pas toucher le matériel mis à disposition, afin d'éviter de très nombreuses mesures de désinfection ;

- A l'issue du Conseil, pour quitter la salle, nous vous demandons de suivre le cheminement qui a été mis en place dans le cadre du plan de protection validé par la préfecture : la sortie se trouve à droite devant la scène.

- En ce qui concerne les données nécessaires pour un éventuel traçage, pour les conseillères et conseillers c'est l'appel qui fait foi. Pour le public et la presse, une liste de présence est à disposition et nous vous prions de veiller à ce que vous soyez bien inscrits. » *fin de citation.*

M. le Président implore la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée et ouvre la séance du Conseil.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Olivier Guignard, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

34 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 21 sont excusé-e-s.

Sont excusé-e-s :

Pour le PS : M. Michel Bahrami, M. Jean Bietry, M. Michel Bühler, Mme Tsetsegeider Heintz, Mme Catherine Imhof, M. Helmut Tannenberger

Pour le PLR : Mme Christelle Bietry, Mme Maria Caramia, M. Munib Cohadarevic, M. Thierry Dumoulin, M. Olivier Favre, Mme Rachel Gueissaz, M. Thierry Magnin, M. Dominique Mouret, M. Olivier Troyon

Pour l'UDC : Mme Francesca Biermann, M. Laurent Buchs, Mme Claudine Gaillard, M. Bernhard Klaus, M. Jean-René Marguet, M. Tristan Merminod

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président annonce une modification dans l'ordre du jour avec l'ajout du point 2 : Assermentation et démission et du point 10 : Postulat Eric Jutzet « Pour l'installation de feux de circulation au passage piéton devant l'école de L'Auberson » ainsi que du point 11 : pétition et soumet l'ordre du jour modifié au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

2. Assermentation

M. le Président informe le Conseil de la démission de Mme Catherine Imhof.

Sa lettre sera lue au point 4 des communications du Bureau du Conseil.

Le groupe PS présente Madame Ella Leguéré.

M. le Président invite Madame Ella Leguéré à s'avancer.

L'Assemblée se lève et Madame Ella Leguéré prête serment.

M. le Président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 35.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal.

M. Hugues Gander intervient pour signaler deux erreurs dans ses deux interventions. Page 12 « Ce n'est pas le cas pour l'hôpital Riviera-Chablais qui a un dépassement à la construction de Chf 90'000'000.- ». Page 22 « **le Directeur de Syscom**, Monsieur le syndic de Mauborget, Monsieur Meyer, et des membres de la Municipalité... » et non pas le Directeur de Swisscom.

La parole ne semble plus être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté avec les modifications à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président indique que pour la bonne marche de la séance, il rend attentif sur quelques points d'organisation :

Citation

Absences aux séances

Nous avons reçu beaucoup d'annonces d'absence de toutes parts pour la séance d'aujourd'hui, ce qui est compréhensible au vu de la situation actuelle. Néanmoins, afin d'avoir une vue d'ensemble et d'éviter que des excuses se perdent en cours de route, merci de bien vouloir adresser vos absences, en plus de votre chef.fe de groupe, également au bureau ou en tout cas au président ou à la présidente.

Démission de Mme Catherine Imhof

Je vous lis maintenant la lettre de démission reçue Mme Catherine le 24 octobre, comme signalé précédemment :

«Démission du Conseil Communal,

Monsieur le Président,

Par la présente lettre, je vous informe de ma démission en tant que conseillère communale avec effet immédiat pour des raisons professionnelles.

En effet, mon travail a pris beaucoup d'ampleur ces derniers mois et actuellement, il ne me reste pas suffisamment de temps à consacrer pour la politique locale.

Je souhaite une bonne continuation au Conseil dans un esprit positif et constructif et vous adresse, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Catherine Imhof »

Je remercie Mme Imhof pour son engagement et lui souhaite tout de bon pour son avenir.

Lieu des séances du Conseil

À la suite de notre séance du mois de juin au centre sportif et vu la situation toujours dramatique en ce qui concerne le Coronavirus, ainsi que les injonctions du canton, nous avons dû chercher une solution pour la tenue de nos séances du Conseil communal. Nous avons eu le choix entre un retour à l'espace Alexei Jaccard, avec peu de distance physique et masques en permanence, ou la salle communale, qui nous permet de garder plus de distance entre les rangées, même si dans les rangées il y a toujours peu de place et le masque doit être porté en permanence. Nous avons également entendu la proposition de tenir nos séances au cinéma, mais cette proposition n'a finalement pas été retenue. En plus, nous avons dû prévoir un système de sonorisation. Après analyse des différents pour et contre et réception des devis pour la sonorisation, nous avons décidé de choisir la version la moins chère qui permet en plus une plus grande distanciation physique. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui et au mois de décembre dans la salle communale et allons décider ensuite, sur la base de nos expériences et selon le développement de la situation sanitaire, si nous retournerons oui ou non à notre place habituelle.

Sonorisation

Pour la sonorisation, le bureau a décidé de mandater Jordan Hertig et son équipe de HStudio ci-présente pour la sonorisation des séances du Conseil jusqu'à ce que la Municipalité prenne une décision sur une installation permanente. Nous avons notamment retenu le fait qu'il s'agit d'une jeune entreprise locale, que ses services nous donnent entièrement satisfaction ainsi que du fait qu'une bonne sonorisation nous paraît depuis longtemps indispensable.

Sortie du Conseil

Pour l'instant, aucune date pour la sortie du Conseil n'est fixée. Le bureau attend de voir l'évolution de la situation COVID 19. Il est proposé, comme on arrive en fin de législature 2016-2021, de faire une fête en mettant à l'honneur tous les présidents du Conseil. Nous vous en donnerons plus de détails dès qu'il sera possible de se projeter un peu dans l'avenir. Actuellement, la situation nous paraît trop instable.

Initiative SOS-Communes

J'ai reçu en date du 23 octobre la lettre suivante concernant le lancement de l'initiative populaire « SOS Communes » :

« Lettre aux Conseils communaux et généraux des communes vaudoises »

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Nous avons le plaisir de vous informer par la présente du lancement de l'initiative populaire « SOS Communes », dont vous trouverez le dossier de présentation en annexe. Cette initiative demande que les communes ne participent plus au financement des dépenses sociales cantonales (facture sociale). Actuellement, une partie importante des recettes de votre commune sont automatiquement transférées au Canton pour financer cette facture sociale. Pourtant, en tant que législatif communal, vous ne pouvez ni vous y opposer, ni même en débattre. Le Canton ne devrait pas financer ses dépenses avec l'argent des communes. C'est pourquoi l'initiative propose que le Canton reprenne entièrement la facture sociale. En échange, les communes lui transféreront, en points d'impôts, le montant minimum qu'elles paient aujourd'hui pour cette facture sociale. Elles récupéreront dans cette opération des recettes pour leurs propres tâches. De plus, les communes ne subiront plus chaque année les hausses de la facture sociale, puisqu'elles seront à la charge exclusive de l'État. L'initiative a été déposée à l'État le 12 octobre dernier pour validation. Le lancement de la récolte de signatures est prévu pour la fin novembre, si la situation sanitaire le permet. Le Comité d'initiative réunit des élus communaux et députés de toutes tendances politiques. Nous sommes fiers de cette diversité qui témoigne du bien-fondé de notre proposition. Malheureusement, il semblerait que les communes n'aient pas le droit de soutenir officiellement l'initiative, selon une récente prise de position du Conseil d'État. Nous vous invitons néanmoins à annoncer votre soutien à titre individuel à l'adresse suivante : initiative@sos-communes.ch. Rejoignez les nombreux-ses Conseillers-ères qui ont déjà accepté de récolter des signatures dans leur Conseil. Nous en serions honorés !

Les soussignés restent à votre disposition pour tout complément d'information. Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos remerciements et salutations distinguées. Au nom du comité d'initiative, Joséphine Byrne Garelli Députée et coprésidente Pierre-André Romanens, Député et coprésident »

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Marie-Joseph Cerveau, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), du 12 février au 16 mars 2020 (arrêt de la mesure pour cause de Covid-19) et depuis le 8 juin 2020 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux
- M. Eric Zurbrügg, pour un contrat de durée déterminée du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021, en qualité de concierge au Secteur des bâtiments.

Nous souhaitons plein succès aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

- Mme Erika Cuendet, adjointe à la Bourse communale, pour le 31 mars 2021.

Nous tenons à la remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- Trois demandes de naturalisation dont l'origine est kosovare.

3. Commission de naturalisation

Le Parti socialiste a présenté la candidature de M. Eric Jutzet, en remplacement de M. Jean-Samuel Py, démissionnaire de la Commission de naturalisation. Cette dernière se compose pour la fin de la législature 2016-2021 de : MM. Cédric Roten, Président de la commission et Olivier Guignard, représentants de la Municipalité, Mme Catherine Imhof et M. Eric Jutzet pour le PS, Mme Elena Court et M. Olivier Favre pour le PLR, M. Bernhard Klaus pour l'UDC, représentants du Conseil communal.

4. Modification de l'horaire d'ouverture du bureau de vote

L'art. 17a, alinéa 2 de la Loi sur l'exercice des droits politiques stipule "Les locaux de vote sont obligatoirement ouverts pendant au moins une heure et fermés à 12 heures au plus tard". Les horaires actuels (10h00 à 11h00) sont en vigueur depuis 2011 et force est de constater que la fréquentation du local de vote est occasionnelle (moins de 10 électeurs par dimanche), le vote par correspondance et le vote anticipé permettant à l'électeur de voter jusqu'à la dernière levée de la boîte aux lettres communale (fermeture du bureau de vote) le dimanche de dépouillement. Dès le dimanche 29 novembre 2020, le bureau de vote sera désormais ouvert de 9h00 à 10h00 et la dernière levée de la boîte aux lettres communales aura lieu à 10h00. Cette information est communiquée dans le Journal de Sainte-Croix, dans le volet de transmission de la carte de vote, sur la boîte aux lettres communale et au pilier public.

5. Emplois d'été

Durant la période du 6 juillet au 21 août 2020, une vingtaine de jeunes âgés de 14 à 19 ans, ont travaillé dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun.

6. Réception des nouveaux habitants

En raison de la situation sanitaire actuelle, la Municipalité a décidé de ne pas organiser la réception des nouveaux habitants sous sa forme habituelle. Un courrier souhaitant la bienvenue a été envoyé aux

nouveaux arrivants, accompagné d'un carnet de bons "Bienvenue chez vous" proposant différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix offertes par les partenaires de la région, ainsi que de la plaquette avec les informations utiles sur la commune.

7. Solidarité Balcon du Jura

Durant la période de confinement, le réseau "Solidarité Balcon du Jura" mis en place par les Communes de Sainte-Croix et Bullet a permis aux habitants de bénéficier d'un soutien logistique dans leur quotidien en allant faire leurs courses, pour poster du courrier ou encore sortir le chien, tant de petites choses qui se sont avérées tout de suite difficiles à réaliser. Pour de nombreuses personnes, c'était également l'occasion de voir quelqu'un et de pouvoir échanger, même pour un court instant. Ce dispositif a pris fin le 30 juin 2020. Ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de bénévoles (sociétés et associations locales, de jeunesse, d'entraide et personnes individuelles) qui ont répondu tous les jours aux nombreuses sollicitations. La Municipalité tient à les remercier pour leur dévouement et l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve envers les habitants du Balcon du Jura.

8. Elections communales 2021

Dans le cadre des prochaines élections communales, nous vous communiquons les principales dates à retenir. Ces dernières seront confirmées par l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat qui paraîtra prochainement.

Date de l'élection	Type d'élection	Dépôt des listes	Réception du matériel par les électeurs
7 mars 2021	Conseil communal	18 janvier 2021	8 au 12 février 2021
7 mars 2021	Municipalité 1er tour	18 janvier 2021	8 au 12 février 2021
28 mars 2021	Municipalité 2e tour	9 mars 2021	23 mars 2021
25 avril 2021	Syndicature 1er tour	6 avril 2021	13 avril 2021
16 mai 2021	Syndicature 2e tour	27 avril 2021	11 mai 2021

La date d'installation des Autorités est prévue le mercredi 26 mai 2021 à 20h30. Elle sera confirmée par la Préfecture courant printemps 2021.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

6. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Bonnevaux « Audit général et complet de tous les dicastères et services communaux »

Le rapport de la commission est lu par M. Paul-André Simon en l'absence de Mme Rachel Gueissaz, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 5 octobre à 20h en salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Tsetsegdelger Heinz et de MM. Michel Bahrami, Alain Bonnevaux, Joël Herminjard, Jean-René Marguet, Paul-André Simon et de la rapporteuse soussignée. La Municipalité était représentée par MM. Cédric Roten et Stéphane Champod.

En préambule, il est important de souligner que le travail de cette commission et le sujet du vote de ce soir n'est pas de décider de la tenue ou non d'un audit, mais de discuter de la prise en considération du postulat déposé par M. Bonnevaux et, le cas échéant, de son renvoi à la Municipalité. Celle-ci étudiera alors la demande et établira un rapport-préavis fournissant des informations sur l'organisation de cet audit (structure, coût et délai) et qui sera soumis à l'examen d'une nouvelle commission du Conseil.

Au cours de la séance de commission, partisans et opposants à cet audit ont pu échanger sur leurs points de vue respectifs.

Du côté des partisans, l'accent a été porté sur le fait que l'audit demandé ne cherche pas à remettre en question la gestion actuelle de la commune, qui est d'ailleurs très bonne, comme souligné par tous les membres de la commission et les différentes Commissions de gestion des années précédentes. Il s'agit d'analyser la situation actuelle, service par service, et d'identifier si certaines améliorations devraient être pensées pour l'avenir communal. Les résultats de l'audit pourront alors servir de fil rouge aux futurs élus pour assurer une gestion encore plus optimale de notre Commune.

Du côté des opposants, on s'inquiète de voir cet audit comme une remise en question globale de la manière de faire actuelle et de désigner des « coupables » pour les points de gestion qui poseraient problème. On doute également que les résultats de l'audit puissent amener quelque amélioration ou changement que ce soit au fonctionnement communal actuel. Enfin, on s'interroge sur les coûts qui seront générés par cet exercice, ainsi que sur la surcharge de travail effective pour les membres de la Municipalité, les chefs de service et les employés communaux.

Du côté de la Municipalité, M. le Syndic réitère les propos tenus lors du Conseil du 29 juin 2020 : si le but de cette action est de réaliser une analyse de la structure et de l'organisation de la Commune et de son exécutif et de proposer des changements nécessaires pour disposer d'une organisation moderne et efficiente pour la prochaine législature, tout en mettant en valeur le travail effectué par les employés communaux, ce postulat mérite d'être soutenu et d'être renvoyé à la Municipalité. Celle-ci aura alors en charge de réfléchir aux modalités d'organisation de cet audit (cadre d'intervention, société mandatée, coûts) et proposera un rapport lors d'un prochain Conseil. M. Roten et M. Champod soulignent toutefois qu'il faut être conscient qu'un audit ne donne pas de réponses concrètes sur les améliorations à apporter. Il permettra par contre à la Municipalité de se questionner sur le fonctionnement communal actuel et d'identifier les potentielles améliorations de la structure, mais également de souligner ce qui fonctionne correctement.

Suite aux différents échanges, parfois vifs, de la soirée, la commission, par 5 voix pour et 2 oppositions, demande au Conseil :

- **de prendre en considération** le postulat tel que déposé par M. Bonnevaux ;
- **de le renvoyer** à la Municipalité qui est chargée d'analyser la demande et dresser un rapport indiquant les modalités de cet audit, ainsi que le coût et le délai estimés de celui-ci.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Hugues Gander intervient en expliquant.

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, L'un des paramètres liés au bon fonctionnement de notre institution est le respect mutuel. Il en est de même pour les idées émises pour chaque membre de ce plénum, qu'elles soient bonnes ou tardives ou précoces ou simplement malvenues.

Je développerai en 4 points en quoi ce postulat est malvenu soit sous l'angle de son opportunité, de sa proportionnalité, de sa temporalité et de la potentialité d'une cible plus problématique.

De l'opportunité :

Est-il opportun de porter le doute sur le fonctionnement et la gestion de notre municipalité et de son administration alors qu'aucun indice d'un quelconque dysfonctionnement n'apparaît dans aucun rapport de gestion de la dernière décennie, alors que notre commune est parfois visitée par d'autres d'une taille comparable afin de s'inspirer de sa structure et de son fonctionnement, alors également que plusieurs de nos chefs de service sont sollicités comme référence dans le Nord vaudois.

Est-il opportun de porter le doute sur la gestion financière de notre commune alors que tout budget est soumis à la base zéro, c'est-à-dire que toute dépense future doit être justifiée ?

Est-il opportun de semer le doute dans la tête de la cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs - effectif sans les apprentis - qui font leur travail au plus près de leur conscience ?

De la proportionnalité :

La demande contenue dans ce postulat est-elle proportionnée ?

Une demande du genre est en général déclenchée lorsque des événements graves et d'une grande portée l'exigent.

Avant de dépenser une somme certainement à 6 chiffres, il faut avoir conscience des instruments de surveillance à disposition : la commission de gestion ! A-t-elle été sourde et aveugle dans ses investigations toutes ces dernières années ? Bien sûr que non ! Par contre, l'approfondissement d'un domaine par une ou des observations n'est guère utilisé, chose à faire évoluer.

Une autre instance est aussi à disposition des communes et cela gratuitement : il s'agit de la Cour des Comptes, organisme étatique pouvant contrôler partout où des fonds publics sont engagés si ceux-ci le sont avec efficacité et opportunité. Mais il faudra lui fournir des éléments factuels et non appréciatifs. L'Union des Communes vaudoises peut aussi donner conseils ou appuis dans la gestion d'une commune. Ce postulat revient à faire du tir au bazooka sur une volée de mouches.

De la temporalité.

Est-ce le bon moment pour enclencher une telle démarche ?

L'actualité, chaque jour, chaque heure nous rappelle combien les lendemains sont incertains avec cette terrible pandémie qu'est la COVID 19, lendemains incertains aussi bien du côté des finances que des obligations comportementales de chacun. Il n'est pas inutile de rappeler aussi combien les services communaux sont impactés par ce coronavirus et que leur sens d'adaptation est mis à rude épreuve.

Potentialité d'une cible plus problématique.

La gestion de la municipalité et de son administration est-elle actuellement la cible soi-disant prioritaire. Comme je l'évoquais en introduction, dans toute idée, il y a peut-être quelque chose à prendre. Un audit, un regard extérieur, pourquoi pas ? Mais sur une thématique actuelle plus problématique : je veux parler d'entités d'intérêts publics qui ne sont pas communales mais qui tournent autour. Je mentionnerai les remontées mécaniques, la piste éclairée, la piscine, le traçage des pistes de fond, le balisage des sentiers raquettes (je fais ici une parenthèse pour mentionner la pertinence de la gouvernance et de l'excellent travail fait par les baliseurs de Vaud Rando) ou encore l'entretien des bancs publics dispersés sur le Balcon du Jura. Dans le cadre d'un échange d'informations – privilège de la démocratie - que j'ai eu avec M. le Municipal Yvan Pahud en charge des objets que je viens de citer, il m'a fait part de son souci quant à l'avenir de ceux-ci. Un regard extérieur sous forme de conseil à la gouvernance serait là certainement bienvenu.

En conclusion, je vous invite à refuser le postulat Bonnevaux tel que présenté, car il n'est pas clair, peu proportionné et pas innocent.

Fin de citation

M. Alain Bonnevaux intervient en disant que son postulat n'est pas compris. Il propose simplement d'étudier un audit afin de voir l'évolution du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que des employés communaux puisse envisager l'avenir dans les 4 à 6 ans. Le Syndic a affirmé à plusieurs reprises que la commune était « pauvre ». De plus, nous allons voter sur l'accueil d'étrangers qui va coûter très cher. La situation actuelle va amener une hausse des impôts rapidement. Il déclare également que certains partis préparent les élections et ont peur d'aborder certains problèmes. Il souhaite que la Municipalité se pose la question sur ses besoins, ses améliorations et fait savoir qu'il n'a formulé aucune critique.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

Celles-ci sont refusées par 21 non, 11 oui, 2 abstentions.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

7. No 20-08 Crédit complémentaire pour les phases d'études du projet de réaliser une nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare

Le rapport de la commission est lu par Mme Noémie Augsburgger en l'absence de M. Tristan Merminod, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères),

La commission chargée d'examiner le présent préavis s'est réunie le lundi 7 octobre à 20h à la salle du Cochet. Elle était composée de : Mesdames Noémie Augsburgers, Laurence Varela, Claudia Napoleone, et de Messieurs Jean-Michel Bolens, Edouard Nekaka, Philippe Gueissaz et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Guignard chargé du projet, M. Yvan Pahud et de M. Jean-François Gander.

La discussion a débuté par la présentation et à quoi consiste le crédit de CHF 210'000.--.

M. Guignard nous a expliqué qu'il y a eu des imprévus durant la première phase d'étude notamment au niveau du sol de la parcelle, qui après approfondissement par des carottages s'est avéré polluée par principalement de l'hydrocarbure qui provient vraisemblablement des remblais utilisés pour combler cette parcelle.

Ces sondages démontrant la pollution du sol avaient déjà été exécutés avant la procédure du concours, mais l'option de construire par-dessus la terre polluée a dû être abandonnée suite à l'étude complémentaire demandée par la DGE lors de la mise à l'enquête du PPA, ce qui entraîne un surcoût pour l'évacuation et le traitement de ces déchets

C'est une malchance du fait que la parcelle n'était pas recensée polluée selon le guichet cartographique cantonal. Sans ce crédit, les phases d'étude du projet ne pourraient se poursuivre et que vu le montant déjà engagée (Chf 300'000.--) jusqu'à maintenant, ça serait dommage de faire feuille blanche et de tout recommencer depuis le début, car une nouvelle salle de gym nous est indispensable.

Après la présentation M. Guignard, M. Pahud et M. Gander ont répondu aux différentes questions qui ont suscité un vif intérêt :

- Pourquoi un dépassement de construction aussi élevé par rapport au budget de départ ?

Réponse: une salle VD2 comme celle-ci dans le canton montre qu'en moyenne le coût des travaux (5'145'000 CHF) est dans la fourchette basse et à la lumière des nouveaux éléments le prix semble avoir été sous-estimé, il y aura une plus-value de (+/-25%).

M. Pahud insiste sur le fait que la commune n'a commis aucune erreur mais qu'il y a eu un peu de légèreté de la part des lauréats qui ont évalué le prix de cette salle.

- Est-ce que des fouilles archéologiques sont prévues du fait de la proximité de l'ancien cimetière de Sainte-Croix ?

Réponse: pour le moment aucune

- Quelles sont les économies faites par les architectes ?

Réponse: La Municipalité veille et travaille aux économies sans toutefois modifier le projet afin de conserver le caractère architectural. M. Gander signale que Chf 500'000.-- ont déjà pu être économisés.

Au fil et à mesure de la discussion il y a eu une inquiétude et un malaise pour l'ensemble de la commission vis-à-vis de ce préavis. La commission craint une explosion des coûts de la salle et des différentes surprises à venir.

La commission exprime un vœu : elle voudrait que la Municipalité insiste sur les économies malgré les efforts déjà fournis pour ainsi limiter la facture finale de la salle.

La commission avec 4 pour et 3 abstentions vous propose la conclusion suivante :

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à poursuivre les phases d'étude pour la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 au collège de la Gare.
- **d'accorder** le crédit complémentaire au préavis 17-11 (compte n°9143.17.11) de CHF 210'000.--.

- **de financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.
- **d'amortir** ce crédit complémentaire par le compte n° 356.1.3311 sur la même période que le préavis de base 17.11 qui prévoit maximum 15 ans.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 17'150.-- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente Chf 15'750.-- avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Hugues Gander souhaite poser deux questions : *citation* « 1. Est-ce qu'un rapport sur les sondages a été demandé et transmis aux services concernés ? 2. A-t-on une information sur les auteurs de cette pollution ? *Fin de citation*

M. le Municipal Olivier Guignard indique que pour les sondages, il y avait une volonté de connaître l'état du sol au moment de choisir ce terrain pour la construction de la salle par mesures de précaution. Les résultats ne n'ont jamais été confidentiels, et ont révélé des émanations d'hydrocarbures. Il ne peut affirmer à quel moment la transmission des informations a été faite au DGE, mais ce qui est sûr c'est que l'affectation de cette parcelle a dû être changée. De plus, toutes les informations à la disposition de la Municipalité ont été transmises afin que rien ne soit mis sous silence dans ce dossier.

Lors de chantier, il est plutôt raisonnable et responsable de sonder les sols avant une construction afin de réagir en amont au lieu d'être sur le fait accompli et devoir trouver des solutions en urgence. La Municipalité garde la même ligne dans les dossiers de construction.

Les auteurs de la pollution ont vraisemblablement déposé des déchets de route, de construction pour combler la zone pour en faire un préau dans les années 1949-1950. Il n'est pas possible de retrouver des informations datant d'aussi longtemps, mais il a été retrouvé une photo de 1934 faite par avion et on y découvre une carrière ainsi qu'un cabanon qui devait être utilisé pour ranger des outils. Mais il ne semble pas qu'au milieu du village, cet endroit ait été utilisé comme déchetterie ou dépotoir.

M. Hugues Gander indique que si l'auteur ne peut être connu ou n'existe plus, l'Etat vient assumer à hauteur de 90 % ces charges de dépollution et demande de prendre contact avec la DGE afin de demander une aide étatique. Il explique qu'il a un contact ce jour avec le service concerné et celui-ci pourrait entrer en matière sur cette demande de subvention.

M. le Municipal Yvan Pahud souhaite préciser également que dès la découverte de pollution du site en question, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisés en Géotechnique. Ces derniers ont effectué tous les sondages sur place pour analyser les sols et ont ensuite transmis les résultats à tous les services concernés dont la DGE afin que des solutions soit trouvées pour construire sur ce terrain. Il précise qu'il s'est rendu avec l'ingénieur en charge du dossier dans les services de la DGE et qu'à aucun moment leurs interlocuteurs ont mentionné le fait d'avoir une subvention pour dépolluer ce site. Il est conscient que l'Etat ne va pas faire de cadeaux sans qu'il y ait une demande, mais ni la Municipalité, ni le bureau d'ingénieur n'ont été au courant d'une telle subvention. Il se tient donc prêt pour les solliciter rapidement et faire cette demande de subvention et remercie M. Gander.

M. Alain Bonnevaux explique qu'il y a eu un concours d'architecture avec des règles à respecter et les critères d'adjudication étaient axés sur l'architecture, le budget, le style de construction ce qui a fait porter le choix sur ce bureau d'architecture. Il signale quand même qu'un jury avait été mandaté pour étudier l'ensemble des coûts et le projet et il estime qu'il n'a pas fait correctement son travail. Il rappelle que le projet des architectes a été validé par ce même jury et il trouve dommage car la Commune n'a fait aucune erreur mais estime que les lauréats ont agi avec légèreté. Il comprend que pour gagner un concours, on doit tout mettre en œuvre pour l'avoir mais c'est ensuite au Jury de fixer et d'entrevoir les failles et regrette que cela n'ait pas été fait.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 20-08. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 27 oui, 7 abstentions.

8. No 20-09 Adoption du Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple » à L'Auberson et de son règlement

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno Wettstein, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères),

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 20-09 s'est réunie le mardi 6 octobre à 19h00, salle du Cochet. Elle était composée de Madame Isabelle Dessonnaz et de Messieurs Pierre-Alain Gerber, Eric Jutzet remplaçant d'Hugues Gander, Alain Bonnevaux et du soussigné. Excusé : Thierry Dumoulin ; absent : Laurent Buchs.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme. La commission remercie ces personnes pour leurs présentations des enjeux et des démarches administratives complexes.

Le Plan d'affectation (ci-après PA) que nous devons adopter est lié au fait que l'agrandissement projeté de la fromagerie Tyrode Sàrl à L'Auberson va empiéter sur la zone agricole actuelle, soit sur la parcelle n° 1010. Pour que l'agrandissement du bâtiment puisse être réalisé, il faut modifier l'affectation d'une partie de cette parcelle et l'affecter en zone d'activités économique.

Le nouveau PA a été soumis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable, et un préavis positif est parvenu à la Municipalité le 18 mai dernier. L'enquête publique n'ayant pas suscité de remarque et/ou d'opposition, il appartient maintenant au Conseil communal de valider ce nouveau PA.

La commission a demandé à être renseignée sur la vente d'une partie de la parcelle n° 1010 à la fromagerie Tyrode Sàrl ainsi que sur l'état du financement des études ayant fait l'objet d'un crédit de Frs 30'000.- voté par le conseil communal le 9 décembre 2019 (préavis n° 19-17).

En ce qui concerne le premier point, les deux parties ont signé une promesse de vente dans l'attente de l'adoption du Plan. Quant au crédit d'étude, il apparaît à ce jour qu'il ne sera pas entièrement utilisé, les études sur les dangers naturels et les eaux souterraines n'ayant pas été nécessaires. Au lieu des Frs 30'000.- prévus, il est très probable que les frais seront arrêtés à environ Frs 15'000.-, et la clé de répartition entre la commune de Sainte-Croix et la fromagerie Tyrode Sàrl sera maintenue, soit 1/3 – 2/3.

Le règlement du PA mis à l'enquête publique n'a pas soulevé de questions. A noter que le déclassement de 1'010 m² de zone agricole n'a pas donné lieu à une demande compensation de la part du Canton.

Finalement, une fois le PA adopté par le Conseil communal, le dossier complet sera envoyé au Canton pour signature de la Cheffe du département concerné. Les travaux sont prévus en 2021.

CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'adopter** le Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple » à- L'Auberson et son règlement d'application soumis à l'enquête publique du 13 juin au 12 juillet 2020 ;
- **de réserver** l'approbation du Département compétent.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 20-09. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

9. No 20-10 Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Le rapport de la commission est lu par M. Joël Herminjard en l'absence de M. Michel Bahrami, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 21-10 s'est réunie le lundi 5 octobre dans la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mesdames Rachel Gueissaz, Tsetsegeider Heintz, ainsi que des Messieurs Alain Bonnevaux, Jean-René Marguet, Joel Herminjard, Paul-André Simon et du rapporteur Michel Bahrami.

La Municipalité incorpore ainsi que monsieur Stéphane Champod, secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt, boursier, nous ont reçu dans la salle de la Municipalité. Nous les remercions pour les compléments d'information et les réponses qu'ils nous ont apportés.

Monsieur le syndic nous a exposé les différents efforts que la commune a déployé durant cette période difficile. Le service de conciergerie a particulièrement été mis à contribution, différentes actions ont été menées ou sont en cours de réflexion en collaboration avec la SIC pour aider les entreprises et commerces locaux.

Il nous a aussi expliqué que le RHT (réduction du temps de travail, ou chômage partiel) ne s'applique pas aux services publics ainsi qu'aux structures fortement subventionnées par la commune ou l'état, ce qui a impacté en particulier la garderie et l'UAPE. Cela impliquant des surcoûts liés à la pandémie.

Plusieurs questions concernant l'impact des bons communaux pour le commerce local, le plan d'investissement, la facture sociale, les rentrées fiscales ont été posées.

Dans ses réponses, la Municipalité nous a expliqué que dans cette période compliquée, le canton et les communes devront, l'an prochain, re-négocier la péréquation ce qui la motive à être prudente et attendre les résultats de ces négociations pour définir le taux d'imposition futur.

Le préavis n° 20-10 soumis à votation est accepté par la commission à l'unanimité.

CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté, soit avec un taux de 70;
- **de charger** la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-Bruno Wettstein dépose au nom du groupe PLR un amendement en demandant une hausse du point d'impôts à 73.

Citation

En 2017, la Municipalité proposait dans son préavis 17-14 une augmentation de 3 points d'impôts, soit un taux de 73.

A cette époque, le PLR s'était opposé à cette augmentation, car les investissements prévus n'étaient pas encore suffisamment bien connus et précis quant à leur ampleur, contenu et calendrier.

Aujourd'hui, le PLR s'étonne que la Municipalité propose le statu quo pour 2021, soit un taux de 70.

En effet, bien qu'impopulaire, et de surcroît en cette période d'incertitude économique et de campagne électorale, les investissements futurs pour maintenir les installations existantes et à créer (piscine, remontées mécaniques, musées, assainissement des rues, STEP, adduction d'eau, etc..) sont mieux connus.

N'oublions pas que si certains investissements sont obligatoires, ceux liés au bien-être de nos concitoyens sont aussi importants.

Il ne sert à rien de repousser une hausse d'impôts aux calanques grecques car plus on attend plus la hausse sera élevée.

En 2017, il était noté que l'augmentation de 3 points permettrait des recettes supplémentaires à hauteur de Chf 484'000.—annuellement.

Dans le préavis de 2017, il était précisé que même avec cette hausse, il serait nécessaire de redéfinir les priorités pour respecter notre plafond d'endettement.

Cette augmentation permettrait également d'influencer positivement les effets de la péréquation par la couche de solidarité, même si cette dernière va être renégociée en 2021.

A titre d'information, une hausse de 3 points aurait pour conséquence une augmentation de l'impôt communal de Chf 26.-- à 200.—annuel pour 65 % des contribuables actuels.

Finalement, laisser aux futures autorités élues le choix de leur ambition, ne nous paraît pas très correct car les défis de 2021 seront peu différents que ceux de 2020.

Amendement :

Nous proposons par conséquent d'amender les conclusions de la commission de la façon suivante :

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, décide

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 avec un taux de 73
- **de charger** la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Fin de citation

M. Michael Mollet et le groupe UDC soutiennent le préavis concernant l'arrêté d'imposition. Au regard des comptes bénéficiaires de ces dernières années, une augmentation d'impôt paraît à ce stade injustifiée. De plus avec la crise COVID et ses conséquences préalables sur l'économie et les emplois, il paraît inconcevable de péjorer encore le porte-monnaie de la classe moyenne. « Ce sont toujours les petits qui paient pour les gros », comme le disait un certain chanteur. Il rappelle qu'il y a trois ans, la Municipalité avait demandé une augmentation d'impôts car il semblait qu'elle en avait besoin. Force est de constater qu'avec les comptes positifs ces trois dernières années cette demande était injustifiée. Fidèle à sa ligne de conduite et à leurs promesses, le groupe UDC s'opposera à toute hausse d'impôts pour 2021 tant que la situation financière est positive.

M. le Syndic Cédric Roten explique le choix de la Municipalité de ne pas augmenter le point d'impôt. En 2017, une demande de hausse d'impôts de 3 points avait été formulée alors et celle-ci avait été refusée, pour les raisons évoquées par Monsieur Wettstein et la Municipalité avait regretté ce choix. En trois ans, une réflexion a été faite en englobant plusieurs points : - en 2018, les 1,5 pts de l'AVASAD a été maintenu avec l'accord du Conseil, ce qui a impliqué une première hausse supplémentaire. Cette année avec la nouvelle facture sociale, il est aussi possible de récupérer 0.8 pt. Il n'est pas question de baisser les impôts mais il y a une réalité car la Commune de Sainte-Croix fait partie des communes « pauvres » ou en tout cas financièrement faible. La commune de Ste-Croix a toujours fait au mieux avec ce qu'elle avait. Un audit a été évoqué en début de séance et il encourage la lecture du budget 2021 afin de se faire une idée de comment l'argent est dépensé. Tous les services font un effort très pointu dans le budget 0, dans les investissements qu'ils font et c'est pour cela qu'à la fin de l'année la Commune fait au mieux pour arriver au plus juste avec les dépenses. La Municipalité a proposé un plan d'investissements ambitieux, une analyse de tous les projets en cours ou à venir et à la suite de ces réflexions, le constat a été d'être raisonnable face à la situation actuelle en raison de deux facteurs. Le premier, les comptes seront dans le positif grâce à des rentrées conjoncturelles, des rattrapages de certains contribuables mais cela surtout en raison du COVID, car tous les travaux n'ont pas pu être faits ou ont dû être arrêtés. Dans ce cadre-là, pour la Municipalité, il semblait que c'était compliqué de proposer une hausse d'impôts, qui se justifierait au vu des investissements prévus. Cette année est particulière et la situation ne permet pas d'avoir une vision claire de l'avenir. Il a été décidé d'attendre encore une année pour évaluer la situation pour ensuite revenir vers le Conseil pour proposer des mesures. Pour toutes ces raisons, la Municipalité souhaite garder, le statu quo une année supplémentaire.

M. Alain Bonnevaux souhaite remercier l'intervention de Monsieur Syndic, car il souhaitait intervenir de la même manière. Il y a 3 ans, la hausse d'impôts avait été refusée mais il y avait une ambition

d'investissement de Chf 50'000'000.— Il y a deux ans, les 1.5 pts avaient été maintenus, ce qui donne une première augmentation, la deuxième est cette année avec ce 0.8 pt. Il n'est pas concevable de demander encore des hausses supplémentaires. Il faut faire des investissements avec les moyens de notre commune. Il remercie la Municipalité des efforts fournis et aurait souhaité que l'audit soit accepté afin d'avoir une vision sur le moyen et long terme.

M. Stéphane Mermod explique qu'il ne comprend pas la logique avec « l'année va bien, on baisse, l'année va mal, on augmente ». Il indique que la plupart de nos concitoyens sont dans une certaine insécurité, et il est impensable d'augmenter des impôts maintenant alors que ceux-ci ne savent pas ce qui va être demain tant au niveau professionnel que financier. Effectivement la commune ne sait pas où elle va dans cette situation mais il estime que les finances de la commune ont la capacité de tenir l'année prochaine contrairement à certaines familles. En conclusion, il refuse cet amendement.

M. Pierre-Alain Gerber abonde dans les propos de M. Mermod et sur la proposition de la Municipalité. Il ne faut pas oublier qu'il y a un pourparlers entre le Canton et les communes sur la facture sociale. Il semblerait qu'elle va être reprise dans sa totalité par le Canton, ce qui devrait amener un allègement dans les finances communales. Il se met à la place de tous les indépendants et les personnes qui subissent cette crise économique de plein fouet et trouve inopportun d'augmenter maintenant les impôts. Il ne soutiendra pas cet amendement.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote l'amendement au préavis 20-10. Celui-ci est refusé par 29 non, 5 oui.

M. le Président donne lecture des conclusions au préavis 20-10. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 29 oui, 4 non, 1 abstention.

10. Postulat Eric Jutzet - au nom du groupe socialiste – Pour l'installation de feux de circulation au passage piéton devant l'école de L'Auberson

M. le Président invite M. Eric Jutzet à venir donner lecture de son postulat.

Citation

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier l'installation de feux de circulation au passage piétons devant l'école de L'Auberson. A mon sens, il s'agit d'une priorité pour sécuriser la traversée des enfants et piétons empruntant chaque jour ce passage.

Si vous avez l'occasion de vous rendre sur place au moment de l'entrée ou de la sortie de l'école, vous pourrez constater les difficultés qu'ont les enfants en voulant traverser sur le passage piéton. Ces dernières années, le trafic routier traversant le village de L'Auberson a considérablement augmenté. Malgré les indications déjà présentes (feux clignotants indiquant une école et marquage au sol du passage piéton), il est très fréquent de voir que des automobilistes ne respectent pas l'arrêt devant le passage pour laisser traverser les enfants. Même avec la présence d'adulte, la priorité des piétons est très difficile à faire respecter. Les enfants étant imprévisibles et malgré toute la pédagogie apportée par les parents ou par l'école, il arrive aussi que les enfants fassent moins attention, qu'ils n'attendent pas l'arrêt complet des véhicules avant de traverser, ou ne regardent tout simplement pas bien. Le ralentisseur offre une sécurité toute relative, les enfants interprétant le ralentissement des voitures comme une invitation à traverser, alors qu'en réalité les voitures ne stoppent pas. Je rappelle que l'école de L'Auberson est fréquentée par des élèves de 1P à 6P (âgés entre 6 et 12 ans). Il y a par moment une patrouille scolaire pour aider les enfants et sécuriser la traversée de route, mais force est de constater qu'il est impossible actuellement d'offrir ce service tous les jours d'école et à chaque entrée et sortie des élèves. Il manque cruellement de patrouilleuses et patrouilleurs et il est difficile d'en recruter de nouveaux. Il n'est pas rare non plus de voir des enfants traverser après que la patrouilleuse a terminé son travail.

L'installation de feux de circulation devant l'école de L'Auberson apportera une sécurité indispensable à nos enfants et évitera à coup sûr un accident.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des feux de circulation au passage piéton de l'école de L'Auberson.

Vu l'urgence de la situation, je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité afin qu'elle puisse y répondre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de votre attention.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Yvan Pahud explique que si ce postulat est renvoyé directement à la Municipalité, elle se fera un grand plaisir d'y répondre. Il indique que cette demande a été faite par lui-même il y a quelques années mais il y avait eu non entrée en matière par la Municipalité en disant que cela n'était pas possible car le Voyer n'autorisait pas ce genre de feux. La Municipalité va reprendre ce dossier et prendre contact avec le service compétent pour l'installation de ces feux à L'Auberson.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote le postulat pour un renvoi à la Municipalité.

Celui-ci est accepté tel quel par 30 oui, 1 abstention.

11. Pétition

Le Bureau a reçu une pétition des citoyens de Ste-Croix pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiées des camps des îles grecques.

Signée par 291 autres personnes, les dames Sonja Desplos, Anne-Lise Tanner, Dominique Schmid, Christine Duina et Marie-Claude Zellweger nous ont transmis en date du 13 octobre 2020 la pétition et la lettre suivante, je cite :

« Monsieur le Président du Conseil Communal,

Nous vous adressons, ci-jointe, une pétition des citoyens de Sainte-Croix pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps surpeuplés des îles grecques et qui restent sans soins dans des conditions sanitaires épouvantables.

Cette demande nous tient beaucoup à cœur, ainsi qu'aux 291 autres personnes qui ont signé cette pétition, aussi nous vous saurions gré d'interpeler le conseil communal à son sujet, lors de la séance du 26 octobre 2020.

Cet appel vient en soutien aux villes de Lausanne, Genève, Zürich, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Winterthur et Saint-Gall qui se sont engagées dans ce sens, prêtes à les accueillir.

Nous vous remercions et vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Communal, nos respectueuses salutations.

Pour les initiants : Dominique Schmid »

La pétition demande ce qui suit (début de citation)

« Pétition des citoyens de Ste-Croix pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques

La situation dans les camps des Îles grecques se dégrade

Pendant des mois et des années, les réfugiés doivent survivre dans des camps surpeuplés comme celui de Moria à Lesbos. Un point d'eau doit suffire à mille personnes. Les réfugiés sont obligés de faire la queue pendant des heures pour recevoir de la nourriture qui n'est souvent pas comestible. De plus, l'épidémie de Covid-19 menace de provoquer une catastrophe. Le fait que le Conseil fédéral n'ait accepté jusqu'à présent que 53 réfugiés mineurs ayant déjà de la famille en Suisse est une honte au vu de l'ampleur des besoins !

Une vaste campagne pour accueillir les réfugiés des camps

50'000 personnes dans toute la Suisse, plus de 130 organisations et les Églises soutiennent l'appel de Pâques d'Amnesty International, Evacuer MAINTENANT et la Charte de la migration qui appelle à une évacuation rapide des camps grecs et à un accueil généreux des réfugiés.

Les huit plus grandes villes de Suisse soutiennent l'appel

Lausanne, Genève Zurich, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Winterthur et Saint-Gall se sont jointes à cet appel. Elles demandent aux autorités fédérales de faire davantage pour mettre fin à la détresse dans les îles de la mer Égée et se déclarent prêtes à accueillir des réfugiés. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration morale, mais d'une offre concrète que le Conseil fédéral devrait accepter.

Les communes sont la base de notre démocratie !

L'espoir que le Conseil fédéral prenne note de l'attitude ouverte de ces villes ne s'est malheureusement pas réalisé jusqu'à présent. C'est pourquoi le plus grand nombre de petites villes et villages suisses doivent également faire entendre leur voix.

L'engagement concret de nombreuses communes rendra évidente la volonté d'aider les réfugié.es partout dans notre pays et incitera le Conseil fédéral à agir enfin de manière humaine.

Et Ste-Croix ?

Depuis 1998, Ste-Croix a démontré son ouverture en hébergeant un centre d'accueil de requérants d'asile. Nos autorités communales n'ont pas ménagé leurs efforts pour soutenir l'implantation de ce lieu d'accueil. De nombreux Ste-Crix se sont aussi engagés pour faciliter la vie de ces personnes parmi nous. Cette hospitalité fait maintenant partie de l'image de notre village.

Actuellement, le centre est sous-occupé et pourrait offrir quelques places à ces arrivants en souffrance des îles grecques.

Pour ces raisons, en tant qu'habitant.es de Ste-Croix, nous demandons à notre Conseil communal de se positionner en :

- acceptant d'accueillir des réfugié.es des îles grecques
- communiquant publiquement cette décision et la transmettre au Conseil fédéral » (fin de citation).

L'article 62 de notre Règlement du Conseil communal dit : (début de citation)

« Le conseil examine les pétitions qui lui sont adressées. Pétitions (art. 34b LC)

Tout dépôt d'une pétition est annoncé au conseil lors de sa prochaine séance.

Les pétitions dont les termes sont incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles sont classées sans suite.

Si la pétition porte sur une attribution de la municipalité ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale, elle est transmise sans délai à l'autorité compétente, sous réserve des dispositions prévues par l'article 64, alinéa 2, du présent règlement.

Si la pétition relève de la compétence du conseil, elle est renvoyée à l'examen d'une commission » (fin de citation).

L'accueil de réfugié.es et la gestion de l'asile sont de compétence fédérale et cantonale, mais pas de compétence communale. A priori, la pétition ne devrait donc pas être "directement" traitée par le Conseil ni par la Municipalité. Toutefois, on peut tout à fait envisager de transmettre cette pétition à la Municipalité, qui a une compétence de gestion des biens de la Commune et pourrait donc mettre en œuvre concrètement l'accueil de réfugiés qui seraient cas échéant confiés aux collectivités locales par les autorités compétentes en matière d'asile. Comme les autres communes qui ont fait la démarche, ce n'est donc pas directement une décision sur l'asile, mais une offre matérielle afin de favoriser l'accueil de ces réfugiés.

Le bureau vous propose de transmettre leur pétition à la Municipalité, tout comme nous l'avons fait pour la pétition sur les 5G l'année passée.

La discussion est ouverte.

M. Paul-André Simon intervient en disant que le Conseil communal s'occupe des questions communales. Il encourage le comité d'initiative à envoyer directement leur pétition aux instances fédérales. Il pense que ce n'est pas nécessaire de voter sur ce sujet-là.

M. Michael Mollet demande à M. le Président quelle est sa fonction ?

M. le Président indique qu'il est responsable du foyer EVAM de Ste-Croix (et Yverdon).

M. Michael Mollet demande que le Président se récuse comme précisé dans les art. 50 et 52 du règlement communal.

M. Sylvain Fasola intervient en précisant que le Président ne prend pas part au vote et donc ne peut être récusé. En revanche, si un vote devait être tranché, le Président devrait se révoquer et donner la main au vice-Président. Pour l'instant, il présente seulement les faits.

Mme Isabelle Dessonnaz donne lecture d'une interpellation sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria.

Citation

Début septembre, plusieurs incendies ont ravagé le camp de Moria sur l'île de Lesbos. Ce camp accueille plus de 12'000 personnes, soit près de quatre fois sa capacité d'accueil, dont 2'200 femmes et 4'000 enfants. Avant même ces incendies, le haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU dénonçait des « conditions d'existence abjectes » et mettait en garde contre ce qu'il considérait comme une poudrière. Malheureusement, le temps lui a donné raison. Face à ce drame humanitaire qui se joue aux portes de l'Europe, la Grèce a appelé à l'aide. Cet appel a été entendu en Suisse où, comme l'évoque les pétitionnaires, de nombreuses villes se sont dit prêtes à accueillir des mineurs ou des familles. Ce bel élan de solidarité concerne aussi bien des grandes villes (Zürich, Genève, Lausanne) que des villes de taille plus modeste comme Neuchâtel, Moutier ou Delémont. Il transcende d'ailleurs les clivages politiques : à Neuchâtel, c'est une coalition du centre-droite et de la gauche qui a porté le sujet devant le Conseil général (législatif) lequel a soutenu à la quasi-unanimité un texte demandant d'accueillir une cinquantaine de réfugié-e-s. La décision quant au nombre de réfugié-e-s qui pourra être accueilli par la Suisse est de compétence fédérale, mais il peut être précieux, pour notre gouvernement, de savoir que, sur le terrain, des collectivités publiques sont prêtes à s'engager pour l'accueil des victimes de ce drame humanitaire. Notre ville a une belle tradition de solidarité à l'égard des réfugiés. En son temps, nos autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour permettre à l'arrivée du centre de l'EVAM de se passer dans de bonnes conditions. Et encore aujourd'hui, bien des personnes, tant bénévoles que professionnelles, agissent pour que l'accueil des réfugié-e-s à Sainte-Croix soit aussi harmonieux que possible. Nous avons une nouvelle fois l'occasion d'être à la hauteur de cette tradition. Dès lors, nous souhaitons interpeller la Municipalité pour savoir si elle est disposée à répondre favorablement à la pétition entendue ce soir et ainsi rejoindre l'Appel des Villes Suisses et écrire à la Confédération pour lui faire part de sa disponibilité à accueillir des victimes, notamment des familles et de mineurs non-accompagnés, du drame humanitaire que l'incendie de Moria représente. Isabelle Dessonnaz et Stéphane Mermod, du groupe socialiste, soutenus par Eric Jutzet Bassi, Basile Geiser ; Moussa Cissé ; Claude Michaud ; Jean-Samuel Py.

Fin de citation

M. le Syndic Cédric Roten intervient en précisant que sur les îles de la Mer Egée, une véritable catastrophe humanitaire est en cours. Des dizaines de milliers de réfugiés venant de zones de guerre y sont bloqués. Des associations comme Médecins sans frontières, présente sur place, évoque « une toilette pour 167 personnes, une seule douche pour 200 personnes et un robinet pour 1300 personnes ».

Citation

Cette situation est effroyable et nous concerne tous. La Suisse envisage d'accueillir 53 mineurs du camp de Moria et je pense personnellement que ce nombre de 53 « n'est pas à la hauteur de notre tradition humanitaire suisse ».

Bien que la politique d'asile relève essentiellement de compétences de la Confédération et des cantons, les Villes et les Communes sont des partenaires essentiels, notamment en matière de politique d'intégration. Nous le vivons tous les jours à Sainte-Croix.

Si nous avons bien un lieu d'accueil à Sainte-Croix qui est géré par l'EVAM, respectivement le Canton sous délégation fédérale, aujourd'hui, je serais bien emprunté pour répondre au conseil de ce que nous pourrions faire pratiquement, combien et comment pour répondre à cette pétition. Plusieurs villes suisses ont déjà manifesté leur solidarité envers cet appel. En appelant « à un engagement plus important » de la Suisse, ces villes sont convaincues que les pouvoirs publics ont la possibilité de faire bouger les lignes.

Si tel est le choix de ce conseil, face à ce drame humanitaire, j'encourage ce conseil à transférer cette pétition à l'organe compétent qui pourra au mieux la traiter.

Fin de citation

M. Numa Gueissaz rappelle que ce Conseil a dernièrement voté sur la pétition sur la 5G et que cela n'était pas non plus une compétence communale. Il demande le même traitement que ladite pétition et appelle au soutien de celle-ci car elle montre un beau symbole de la commune de Ste-Croix.

M. Alain Bonnevaux s'exprime en disant que cette pétition est louable mais en raison de la pandémie, le Conseil pourrait plutôt aider l'hôpital de Ste-Croix avant de faire venir d'autres étrangers. Il signale que la Croix-Rouge, Médecins sans frontière, et bien d'autres ONG qui œuvrent attendent des dons et il

préconise d'en faire pour aider sur place. Selon lui en les acceptant en Suisse, cela compliquerait leur prise en charge.

M. Joël Herminjard explique qu'il n'était pas au courant de cette pétition mais est en accord avec cette lettre et en remercie les initiants. Il apportera son soutien de tout son cœur.

M. Philippe Gueissaz prend la parole en insistant sur le fait de ne pas faire de la politique politicienne ce soir pour ce sujet et précise que c'est un sujet humain et qui demande une réponse humaine. Ste-Croix se caractérise dans l'histoire par un nombre incroyable d'ouverture : aux Bourbakis, à la grippe espagnole, et Ste-Croix a sans arrêt accueilli des gens. L'ADN de Ste-Croix n'est pas seulement la mécanique mais aussi l'accueil. Il demande donc au Conseil de s'engager à soutenir cette pétition qui n'a aucun but politique mais un but humain et de renvoyer cette pétition à la Municipalité qui pourra transmettre plus loin. C'est une manière de montrer au Monde qu'on est solidaire.

M. Stéphane Mermod souhaite déposer une résolution en référence au règlement communal suite l'intervention de Mme Isabelle Dessonnaz et lui-même.

Citation Ayant entendu la réponse de la Municipalité concernant l'accueil des réfugiés des îles grecques, en particulier des victimes de l'incendie du camp de Moria, le Conseil communal l'invite à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mettre à disposition de la Confédération les moyens de la Commune en vue de participer à l'accueil des victimes les plus fragiles de ce drame humanitaire.

Fin de citation

M. Stéphane Mermod indique également que cette pétition peut être transmise à la Municipalité pour en faire bon usage dans cette démarche

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et soumet la résolution au vote. Celle-ci est acceptée par 25 oui, 8 abstentions.

12. Interpellations, propositions, questions

M. Jean-Claude Piguet demande où en sont les deux motions proposées par lui-même et Basile Geiser, acceptées toutes deux. L'une demandant une amélioration du congé paternel pour les employés communaux, l'autre envisageant une extension de ce congé paternel à tous les pères vivants et travaillant à Ste-Croix. Une partie de la première motion a été répondue par le peuple suisse qui a accepté par une large majorité un congé paternel de 10 jours. Les deux motionnaires attendent maintenant une réponse de la Municipalité à ces deux motions. Il souhaiterait que la réponse concernant le personnel communal puisse être apportée avant la fin de l'année. L'autre motion étant plus compliquée, il comprend que son temps de réponse soit plus tardif. Mais les deux motionnaires souhaite avoir une réponse aux deux motions et qu'elles soient traitées car elles ont un aspect social, égalitaire et attractif pour la commune de Ste-Croix. Il remercie la Municipalité d'entendre cette demande.

M. Jean-Michel Bolens souhaite intervenir concernant le postulat de M. Eric Jutzet.

Citation

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

En complément au postulat de M. Jutzet.

Je profite de cette thématique pour rebondir sur le sujet pour donner suite à une scène dont j'ai été le témoin ; à la veille de ces dernières vacances scolaires, je suivais le bus qui ramenait les élèves de L'Auberson vers Ste-Croix ; il faut savoir qu'une quarantaine d'enfants du primaire et souvent du haut du village sont orientés vers le collège de L'Auberson. A mi-chemin sur la route de Neuchâtel, il y a deux arrêts de bus dans la zone où se rejoignent le haut de la rue de France et le chemin des Cerfs ; ces deux arrêts, (montée et descente) étant situés à une vingtaine de mètres en aval du passage à piétons ; les marquages de ces arrêts, ligne continue plus les bandes striées ont l'air toutefois correctement appliquées selon les normes légales, alors que s'est-il passé ?

Il s'est simplement passé que le bus ne s'est pas arrêté à son emplacement défini par le marquage, mais bien avant, l'arrière du gros bus se situant ainsi au raz du passage à piétons.

Je ne vous en parlerais certainement pas actuellement si une petite élève ne s'était pas lancée derrière le bus sur le passage et bien sûr comme dans tous les mauvais films, une voiture arrivait en face longeant le bus, ne pouvant voir intempestivement ni chat ni enfant...

Je me trouvais donc dans ma voiture, sanglé, ne pouvant rien faire d'autre dans l'urgence que d'assister à une effroyable situation...

Finalement, je ne sais encore pas comment le drame a été évité, s'en est-il fallu de deux dixièmes de seconde, de dix centimètres pour que la vie ou l'intégrité physique de cette gamine ne tienne qu'à un fil ? Bien évidemment la situation m'a glacé le sang, je suis retourné sur place, j'ai contacté le Bureau de Prévention des Accidents (BPA). Ils m'expliquent certainement avec raison que toute situation « arrêt de bus-passage à piétons » est complexe et demande une analyse adaptée au secteur ; s'il fallait trouver une solution de fortune, je pense humblement que l'emplacement d'arrêt de bus serait plus judicieux une vingtaine de mètres en amont du passage avec pourquoi pas une barrière de protection comme il en existe une dans l'autre sens et... sur le même site. Pour aller un peu plus loin, je reste persuadé qu'une installation de feux rouges serait optimale et efficace, n'oublions pas que tous les élèves du primaire 2 et secondaire du quartier du « Maquis » empruntent ce passage à piétons ainsi que tous habitant prenant le bus à cet arrêt pour rejoindre la gare et ce dans une tranche-horaire où le flux de véhicule est des plus intenses.

A noter encore que j'avais jusqu'à peu pas eu connaissance du postulat de mon collègue et je ne peux bien sûr qu'y adhérer, et quant à la situation que j'ai vécue, elle m'amène logiquement à formuler deux demandes à la Municipalité.

1. D'envoyer un courrier à la société de transport concernée afin de bien vouloir rappeler aux chauffeurs qu'ils doivent absolument respecter les emplacements d'arrêt tels qu'étudiés (à ce propos, je pense que la personne conduisant le bus n'a voulu que bien faire pour déposer les enfants au plus proche du passage...mais...)
2. Qu'une observation sur divers points stratégiques induit un rapport pour répertorier les secteurs perfectibles, voire accidentogènes dans la commune et...
3. Merci de votre attention.

M. Pierre-Alain Gerber demande à la Municipalité, notamment à M. le Municipal Yvan Pahud, pourquoi au parking du Platon, des véhicules sans plaque sont entreposés sans que des contrôles ne soient faits sur un terrain communal. Il s'étonne de cette situation.

M. le Municipal Yvan Pahud se renseigne auprès de ses services et donnera une réponse au prochain Conseil.

M. Stéphane Mermod souhaite poser quelques questions concernant les radars pédagogiques.

Citation

Monsieur le Président, Chères et cher collègues, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Dans le prolongement des préoccupations de mes collègues en matière de circulation routière, je souhaite poser quelques questions à la Municipalité concernant les radars pédagogiques de notre commune.

A ce jour, j'ai pu repérer quatre emplacements pour ces radars, à savoir trois à Sainte-Croix, qui sont à l'avenue des Alpes à l'entrée de la localité, à la rue des Métiers peu avant le nouveau bâtiment, et à l'avenue de Neuchâtel, à proximité du passage pour piéton menant à l'avenue Jaques-Dalcroze dans le sens de la descente, ainsi qu'un à L'Auberson sur la Grand-Rue, à proximité de la boulangerie et de l'école, en direction de la frontière. A ce que j'ai pu voir, il y a actuellement deux radars pédagogiques qui sont installés pour l'un à L'Auberson et pour l'autre à la rue des Métiers.

Comme d'autres probablement, j'ai aussi constaté la présence d'un radar pédagogique d'une facture différente qui se trouve au numéro 19 de la rue de l'Industrie à Sainte-Croix.

A ce que j'ai pu entendre, l'absence du radar pédagogique à un emplacement est perceptible par le voisinage, avec des véhicules circulants rapidement, sans qu'il ne soit bien entendu possible d'en estimer l'exacte vitesse. Il n'en reste pas moins que les habitantes et habitants ressentent une différence entre les périodes où un radar est installé et les périodes où l'emplacement est vide.

Aussi, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Combien de radars pédagogiques possède la commune,

- Combien d'emplacements peuvent accueillir un tel dispositif,
- Quel est le statut du radar installé rue de l'Industrie 19, en particulier quelle est sa légalité, et cas échéant quelles sont les intentions de la Municipalité à son propos,
- Quels sont critères pour répartir les radars actuellement en possession de la commune aux différents emplacements possibles,
- Quel est le coût actuel d'un radar pédagogique,
- Et enfin quels sont les éventuels projets d'achat de ce dispositif ainsi que de nouveaux emplacements ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses et de votre attention.

Fin de citation

La Municipalité donnera une réponse par écrit.

M. le Syndic Cédric Roten souhaite remercier M. Hugues Gander qui a mis fin à son mandat de député. Citation « Monsieur le président, Chers collègues, Cher-e-s Conseillères et conseiller, Je profite du temps de parole qui m'est donné en cette fin de conseil pour remercier très chaleureusement, au nom de la Municipalité, M. Hugues Gander qui a mis fin, au début du mois octobre, à son mandat de député après plus de 7 ans passés à Lausanne.

Hugues a toujours su défendre notre région et plus particulièrement le Balcon du Jura de façon pragmatique, consensuelle, mesurée, diligente et agréable, pour reprendre les mots du journal de Sainte-Croix. Il a toujours essayé de trouver des solutions concrètes à des problèmes concrets. Sans grand discours, mais avec des résultats.

Pour la petite anecdote, je me rappelle son premier discours comme député lors du traditionnel concert de Nouvel An au Foyer Alexei Jaccard de la salle communale. Tout le monde sait que Hugues est un grand sportif, passionné de randonnée, de vtt, de ski nordique entre autres et surtout moniteur de skating. Il avait commencé son discours en disant qu'être député à Lausanne c'est comme faire du skating, une question d'équilibre et de vitesse. Tout est question d'appui. Un coup à gauche un coup à droite, mais surtout ce qui compte c'est d'avancer, dans la bonne direction, aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire.

Ce soir je peux vous dire qu'Hugues a toujours su faire avancer les intérêts du Balcon du Jura avant son militantisme, mais en n'oubliant jamais ses valeurs et d'où il venait. Encore merci à toi Hugues pour ton engagement et nous sommes heureux de te garder au sein de notre hémicycle. »

L'Assemblée applaudit M. Hugues Gander.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président remercie l'Assemblée de sa participation et de son travail, souhaite une belle soirée à chacun. Il rappelle le prochain conseil en date du 14 décembre 2020.

La séance est levée à 22h00.

Le Président du Conseil communal

La secrétaire

Andreas Zurbrügg

Stéphanie Bassi

Annexe :

Postulat Eric Jutzet « Pour l'installation de feux de circulation au passage piéton devant l'école de L'Auberson »

Interpellation et résolution de Mme Isabelle Dessonnaz et M. Stéphane Mermod « Interpellation sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria »

Postulat Eric Jutzet - au nom du groupe socialiste – Pour l'installation de feux de circulation au passage piéton devant l'école de L'Auberson.

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier l'installation de feux de circulation au passage piétons devant l'école de L'Auberson. A mon sens, il s'agit d'une priorité pour sécuriser la traversée des enfants et piétons empruntant chaque jour ce passage.

Si vous avez l'occasion de vous rendre sur place au moment de l'entrée ou de la sortie de l'école, vous pourrez constater les difficultés qu'ont les enfants en voulant traverser sur le passage piéton. Ces dernières années, le trafic routier traversant le village de L'Auberson a considérablement augmenté. Malgré les indications déjà présentes (feux clignotants indiquant une école et marquage au sol du passage piéton), il est très fréquent de voir que des automobilistes ne respectent pas l'arrêt devant le passage pour laisser traverser les enfants. Même avec la présence d'adulte, la priorité des piétons est très difficile à faire respecter. Les enfants étant imprévisibles et malgré toute la pédagogie apportée par les parents ou par l'école, il arrive aussi que les enfants fassent moins attention, qu'ils n'attendent pas l'arrêt complet des véhicules avant de traverser, ou ne regardent tout simplement pas bien. Le ralentisseur offre une sécurité toute relative, les enfants interprétant le ralentissement des voitures comme une invitation à traverser, alors qu'en réalité les voitures ne stoppent pas. Je rappelle que l'école de L'Auberson est fréquentée par des élèves de 1P à 6P (âgés entre 6 et 12 ans). Il y a par moment une patrouilleuse scolaire pour aider les enfants et sécuriser la traversée de route, mais force est de constater qu'il est impossible actuellement d'offrir ce service tous les jours d'école et à chaque entrée et sortie des élèves. Il manque cruellement de patrouilleuses et patrouilleurs et il est difficile d'en recruter de nouveaux. Il n'est pas rare non plus de voir des enfants traverser après que la patrouilleuse a terminé son travail.

L'installation de feux de circulation devant l'école de L'Auberson apportera une sécurité indispensable à nos enfants et évitera à coup sûr un accident.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des feux de circulation au passage piéton de l'école de L'Auberson.

Vu l'urgence de la situation, je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité afin qu'elle puisse y répondre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste
Eric Jutzet

L'Auberson, le 19 octobre 2020

Interpellation sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria

Début septembre, plusieurs incendies ont ravagé le camp de Moria sur l'île de Lesbos. Ce camp accueille plus de 12'000 personnes, soit près de quatre fois sa capacité d'accueil, dont 2'200 femme et 4'000 enfants. Avant même ces incendies, le haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU dénonçait des « conditions d'existence abjectes » et mettait en garde contre ce qu'il considérait comme une poudrière. Malheureusement, le temps lui a donné raison. Face à ce drame humanitaire qui se joue aux portes de l'Europe, la Grèce a appelé à l'aide.

Cet appel a été entendu en Suisse où, comme l'évoque les pétitionnaires, de nombreuses villes se sont dites prêtes à accueillir des mineurs ou des familles.

Ce bel élan de solidarité concerne aussi bien des grandes villes (Zürich, Genève, Lausanne) que des villes de taille plus modeste comme Neuchâtel, Moutier ou Delémont. Il transcende d'ailleurs les clivages politiques : à Neuchâtel, c'est une coalition du centre-droite et de la gauche qui a porté le sujet devant le Conseil général (législatif) lequel a soutenu à la quasi-unanimité un texte demandant d'accueillir une cinquantaine de réfugié-e-s. La décision quant au nombre de réfugié-e-s qui pourra être accueilli par la Suisse est de compétence fédérale, mais il peut être précieux, pour notre gouvernement, de savoir que, sur le terrain, des collectivités publiques sont prêtes à s'engager pour l'accueil des victimes de ce drame humanitaire.

Notre ville a une belle tradition de solidarité à l'égard des réfugiés. En son temps, nos autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour permettre à l'arrivée du centre de l'EVAM de se passer dans de bonnes conditions. Et encore aujourd'hui, bien des personnes, tant bénévoles que professionnelles, agissent pour que l'accueil des réfugié-e-s à Sainte-Croix soit aussi harmonieux que possible. Nous avons une nouvelle fois l'occasion d'être à la hauteur de cette tradition.

Dès lors, nous souhaitons interpeller la Municipalité pour savoir si elle est disposée à répondre favorablement à la pétition entendue ce soir et ainsi rejoindre l'Appel des Villes Suisses et écrire à la Confédération pour lui faire part de sa disponibilité à accueillir des victimes, notamment des familles et de mineurs non-accompagnés, du drame humanitaire que l'incendie de Moria représente.

Isabelle Dessonnaz et Ella Leguéré, du groupe socialiste

Soutenues par

Eric Jutzet Bassi

Basile Geiser

Projet de résolution – à adapter en fonction de la réponse municipale

Ayant entendu la réponse de la Municipalité concernant l'accueil des réfugiés des îles grecques, en particulier des victimes de l'incendie du camp de Moria, le Conseil communal l'invite [[l'encourage] à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mettre à disposition de la Confédération les moyens de la Commune pour participer à l'accueil des victimes les plus fragiles de ce drame humanitaire.